

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

13 JANVIER 2010

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 13 JANVIER 2010, à 17 h 00 (5 h 00 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

Madame Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
Monsieur Yvon Gingras , maire de Latulipe-et-Gaboury
Monsieur Daniel Barrette , maire de Laverlochère
Monsieur Philippe Barette , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

Monsieur Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
Madame Mireille Bourque , agente de développement
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

01-10-001A

Ouverture de la séance à 17 h 00, adoption de l'ordre du jour et mot/rapport du préfet, M. Arnaud Warolin.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

01-10-002A

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2009.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2009 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).

01-10-003A

Dépôt d'une lettre par M. Gilles Lepage, citoyen demandant du changement et du leadership des élus afin de faire avancer le développement du Témiscamingue ainsi qu'une intervention concernant :

- La promotion du Témiscamingue;
- La représentation spécifique du Témiscamingue à la FQM;
- L'information et les communications avec la population du Témiscamingue.

01-10-004A

Mise en valeur du potentiel hydroélectrique au Témiscamingue.

Le préfet fait rapport des derniers développements sur ce sujet :

Le préfet a rencontré des représentants d'Hydro-Québec, Innergex et La Régionale d'Angliers. Une rencontre avec le sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Robert Sauvé, est prévue prochainement.

La Régionale d'Angliers :

Le projet est en négociation. Le promoteur demande un nouvel appui de la MRC. La MRC a demandé pour sa part une redevance sur le projet, indexée annuellement.

Hydro-Québec (Projet Tabaret) :

Le projet est en discussion également afin de mettre à jour l'entente de 2001.

Innergex (Projet Kipawa) :

La MRC a demandé à Innergex et aux Premières Nations concernées un engagement financier écrit sur le projet.

La MRC a demandé à tous ces promoteurs une rencontre d'information avec le conseil des maires.

La MRC suivra de près l'appel d'offres des petits projets hydroélectriques qui se terminent début février 2010 (faisabilité) dans lequel le projet Kipawa a été déposé à la fin de l'année 2009.

01-10-005A

Avenir de l'agriculture au Témiscamingue.

Quelques rencontres ont eu lieu depuis le 22 décembre 2009 entre la MRC, la SDT, le député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue et les producteurs agricoles du Témiscamingue sur la situation de crise qui menace actuellement l'agriculture au Témiscamingue. Le taux d'endettement des producteurs agricoles est accablant, plusieurs fermes sont démantelées. Les producteurs craignent le projet de modification du gouvernement concernant l'assurance stabilisation des revenus agricoles, qui propose un modèle de ferme différent du modèle témiscamien. De plus, les agences de mise en marché refusent de mettre en place un « pool » de transport afin d'uniformiser les coûts, pénalisant ainsi les producteurs du Témiscamingue (blé, veau, agneau).

Une coalition a été formée afin de dresser le portrait de l'agriculture au Témiscamingue et adresser les mesures qui s'imposent au gouvernement. Ce portrait portera entre autres sur le financement, les productions, la modulation des lois et des règlements. Le système actuel a des effets sur le bon fonctionnement des fermes, il décourage la relève et exclut tout développement agricole dans le secteur Est du Témiscamingue.

Une rencontre avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Béchar, est d'ailleurs prévue à la fin du mois de janvier.

La « Coalition pour l'avenir de l'agriculture » au Témiscamingue, créée le 22 décembre 2009, comprend des représentants des producteurs (grandes cultures, agneaux, lait et bœufs), la SDT, la MRC, avec la collaboration du député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue.

01-10-006A **Aménagement du bureau du préfet.**

Suite à un appel d'offres auprès d'entrepreneurs pour les travaux d'aménagement du bureau du préfet, la MRC a reçu 2 soumissions. La soumission la plus basse conforme est celle de M. Ghislain Bellehumeur.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

❖ D'octroyer le contrat d'aménagement du bureau du préfet dans l'édifice de la MRCT à M. Ghislain Bellehumeur au coût de 8 382 \$.

Soumission reçues (\$ plus taxes)	Matériaux et main-d'œuvre	Électricité	Total
Serge Rénovation	10 410,39 \$	4 039,20 \$	14 449,59 \$
Ghislain Bellehumeur	7 382,00 \$	1 000,00 \$	8 382,00 \$

01-10-007A **Budget 2010.**

Le CA poursuit l'analyse du Budget 2010 de la MRCT, dont l'adoption par le conseil est prévue le 20 janvier 2010.

01-10-008A **Demande d'honoraires professionnels supplémentaires de GENIVAR au coût de 5 000 \$ pour la confection des plans et devis pour la construction de la plate-forme de compostage (cumulatif à jour : 26 730 \$ plus taxes).**

La demande de certificat d'autorisation (CA) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du projet de centre de valorisation des matières résiduelles de la MRC nécessite la confection de plans et devis préliminaires pour la construction de la plate-forme de compostage, ce qui n'était pas prévu dans le mandat initial négocié avec la firme d'ingénieur GENIVAR au montant de 21 730 \$.

GENIVAR a prévu un coût supplémentaire de 5 000 \$ pour la confection des plans et devis.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la demande d'honoraires supplémentaires de GENIVAR au coût de 5 000 \$ pour la confection des plans et devis pour la construction de la plate-forme de compostage du projet de centre de valorisation des matières résiduelles de la MRCT; ces documents sont nécessaires pour le dépôt d'un certificat d'autorisation auprès du ministère (MDDEP) de l'Environnement.

01-10-009A

Réclamation au Fonds municipal vert (FMV) au montant de 15 650 \$ concernant un projet d'études d'alternatives pour l'élimination des matières résiduelles présenté en 2006 et autorisé en 2008.

La MRC a présenté au mois de mars 2006 un projet d'études d'alternatives pour l'élimination des matières résiduelles au Fonds municipal vert (FMV).

Le projet d'étude a changé de portée en cours de réalisation suite au projet de centre de valorisation des matières résiduelles de la MRCT. La MRC doit donc procéder à la réclamation des activités réalisées dans le cadre du projet d'étude initial.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la réclamation au Fonds municipal vert au montant de 15 650 \$ concernant le projet d'études d'alternatives pour l'élimination des matières résiduelles.

01-10-010A

Projet de Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2010-2015 (résumé à titre d'information).

Thème : Allier économie et environnement.

Exploiter économiquement les 13 millions de tonnes produites de matières résiduelles en production de biens ou pour la production d'énergie.

Champ d'application : La politique s'applique à l'ensemble des matières résiduelles générées au Québec, sauf :

- ↪ Les matières dangereuses autres que domestiques ou assimilées;
- ↪ Les fumiers;
- ↪ Les résidus de coupes forestières qui demeurent en forêt;
- ↪ Les résidus miniers;
- ↪ Les déchets biomédicaux;
- ↪ Les sols contaminés au taux supérieur fixé par règlement.

Les objectifs à atteindre d'ici 2015 : Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime qui résulte du tri, du conditionnement **et** de la mise en valeur des matières résiduelles **et** qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles.

- ↪ Ramener la quantité de matières résiduelles à 700 kg/habitant;
- ↪ Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel;
- ↪ Traiter 60 % de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques, à savoir l'épandage, le compostage ou la biométhanisation;
- ↪ Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- ↪ Acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) du secteur du bâtiment.

Les stratégies déployées pour y arriver :

- ↪ Respecter la hiérarchie des 3RV-E, c'est-à-dire, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et enfin l'élimination;
- ↪ Établir des critères de reconnaissance des activités de valorisation des matières résiduelles afin d'aider à mieux choisir les technologies de valorisation dont : le rendement énergétique, le bilan d'émissions de gaz à effet de serre, la destination finale des résidus et le respect des normes d'émissions atmosphériques en vigueur;
- ↪ Prévenir et réduire la production de matières résiduelles des entreprises telles que les emballages et limiter l'usage de matériaux peu recyclés comme le polystyrène;
- ↪ Créer des instruments économiques afin de favoriser le prolongement de la vie utile des produits par le réemploi et la réparation ou encore, qui découragent l'usage de produits ayant une courte durée de vie;
- ↪ Consacrer 10 M\$ durant les 5 prochaines années à un programme de financement des entreprises d'économie sociale de gestion des matières résiduelles et une aide particulière aux entreprises spécialisées dans la réduction et le réemploi;
- ↪ Prélever une nouvelle redevance temporaire de 9,50 \$/tonne pour l'élimination des matières résiduelles dès 2010, pour une période de 5 ans;
- ↪ Poursuivre la mise en œuvre du programme d'inspection systématique des lieux d'élimination des matières résiduelles;
- ↪ Obliger l'ensemble des exploitants à assumer les coûts de gestion après la fermeture des lieux d'élimination;
- ↪ Bannir l'enfouissement du papier et du carton au plus tard en 2013 et bannir d'ici 10 ans l'enfouissement de l'ensemble des matières organiques putrescibles;

- ↵ Le papier, le carton et le bois doivent être recyclés plutôt que destinés à la valorisation énergétique. L'épandage, le compostage et la biométhanisation doivent être privilégiés par rapport aux procédés thermiques de valorisation énergétique;
- ↵ Développer de nouveaux usages de marchés pour l'utilisation du compost;
- ↵ Mettre en place un programme d'infrastructure pour la biométhanisation et le compostage des matières putrescibles à l'intention des municipalités et des promoteurs privés. Ce programme permettra la réalisation de projets d'une valeur totale de 650 M\$;
- ↵ Transférer graduellement des municipalités aux producteurs la responsabilité de récupérer et de mettre en valeur les produits électroniques, les piles et lampes au mercure et les pneus hors d'usage;
- ↵ Établir en 2010 un cadre de conformité à la loi pour les plans de gestion des matières résiduelles;
- ↵ Mettre à la disposition des municipalités des moyens pour gérer les matières résiduelles des industries, commerces et institutions **(ICI)** et des entreprises de construction, rénovation et démolition **(CRD)** tels que l'adoption de règlements, ou l'introduction de conditions dans la délivrance de permis, ou encore une offre ou une mise en commun de services;
- ↵ Redistribuer à partir de 2011 la part des redevances pour l'élimination des matières résiduelles qui sera consentie aux municipalités en fonction de la performance territoriale;
- ↵ Consacrer 20 M\$ supplémentaires au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois;
- ↵ Consacrer 30 M\$ à la mise en place de programmes visant à améliorer la récupération des matières résiduelles recyclables des ICI et des CRD, à financer le développement technologique pour la mise en valeur des matières récupérées des ICI et des CRD, à implanter des centres de tri des résidus de CRD et à développer les marchés pour ces matières;
- ↵ Encourager les municipalités à exiger que les matières résiduelles soient dirigées vers un centre de tri au moment de la délivrance des permis, ou adopter une réglementation à cet effet;
- ↵ Envisager d'abolir la consignation des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses afin de les intégrer à la collecte sélective municipale, plus performante;
- ↵ Consacrer 3 M\$ à des activités d'information et de sensibilisation au cours des 5 prochaines années;
- ↵ Adopter en 2010 un règlement qui obligera les exploitants de lieux de traitement, de transbordement ou d'élimination à déclarer au gouvernement les matières qu'ils reçoivent;
- ↵ Soutenir le financement des plans d'action qui découlent de la politique.

N. B. : Le projet de Politique est en consultation auprès du ministère (MDDEP) jusqu'au 23 février 2010.

Génératrice d'urgence – Radio-Témiscamingue (Pacte rural 2010).

01-10-011A

Radio-Témiscamingue demande à la MRC de défrayer les coûts d'une génératrice d'urgence en cas de panne électrique afin de maintenir en tout temps les communications avec la population à partir de la radio de CKVM.

Le coût d'une génératrice est évalué par Communication-Témiscamingue à 44 000 \$. Un programme de la Sécurité civile pourrait permettre une aide financière de l'ordre de 50 % du coût total.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

❖ De tenir compte dudit projet lors de la répartition du Pacte rural 2010.

01-10-012A

Renouvellement de l'entente du 30 octobre 2004 relative à l'exploitation d'un réseau de télécommunication régional en sécurité civile pour les services d'urgence au Témiscamingue entre la MRCT et Radio-Com JBM.

Dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC de Témiscamingue a présenté une demande d'aide financière au Programme conjoint de protection civile (PCPC) pour doter les services de sécurité incendie de téléavertisseurs. Ce système uniforme de répartition des appels d'urgence a pour objectif d'améliorer les délais d'intervention et d'augmenter le nombre de pompiers sur les incendies. Le Programme conjoint de protection civile (PCPC) a confirmé à la MRC de Témiscamingue en juin 2004 sa participation financière de 50 % au projet. La MRC de Témiscamingue a requis les services du promoteur Radio-Com JBM de Ville-Marie pour procéder à l'installation et au maintien du réseau en vertu d'une entente conclue avec la MRCT le 30 octobre 2004, d'une durée de 5 ans.

En vertu de cette entente, Radio-Com JBM a procédé à l'installation d'une base principale localisée dans la tour sur la côte des Pères à Ville-Marie et d'une base secondaire localisée dans chacune des municipalités suivantes, de manière à assurer une couverture uniforme :

Secteur Centre	Secteur Nord	Secteur Est
Béarn	Angliers	Moffet
Laverlochère	Nédélec	Belleterre
St-Bruno-de-Guigues	Notre-Dame-du-Nord	Fugèreville
St-Édouard-de-Fabre	Rémigny	Laforce (2)
Laniel (TNO) (2)	Guérin	Latulipe-et-Gaboury
St-Eugène-de-Guigues		

Radio-Com JBM demeure propriétaire de la base principale et est responsable de l'installation des équipements et de leur bon fonctionnement.

La MRC (municipalités) est propriétaire des bases secondaires et est responsable des bris causés aux équipements.

La MRC doit contribuer, à chaque année, pour une somme de 10 080 \$ à l'utilisation et au maintien du réseau de télécommunication et pour une somme de 1 566 \$ à l'utilisation d'une fréquence. Ces montants sont répartis à parts égales entre les 19 municipalités participantes au projet, c'est-à-dire l'ensemble des municipalités et le TNO Laniel, sauf la ville de Témiscaming et la municipalité de Kipawa qui sont desservies par un système indépendant.

L'entente avec Radio-Com JBM doit être renouvelée pour une autre période de 5 ans, soit du 31 octobre 2009 au 30 octobre 2014.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un réseau de télécommunication régional en sécurité civile pour les services d'urgence au Témiscamingue entre la MRCT et Radio-Com JBM aux mêmes coûts et conditions, pour la période du 31 octobre 2009 au 30 octobre 2014 (5 ans).

01-10-013A

Service de pinces de désincarcération des services de sécurité incendie (SSI).

Sur recommandation du comité de sécurité incendie, le conseil des maires, à sa session ordinaire du 21 octobre 2009, a prévu au Budget 2010 de la MRCT une somme totale de 20 000 \$ à financer dans les quotes-parts des municipalités afin de contribuer aux dépenses annuelles de l'utilisation du service et le remplacement des équipements de pinces de désincarcération des services incendie de Ville-Marie et Notre-Dame-du-Nord, sujet à l'établissement d'un mode de répartition aux 2 services de sécurité incendie, sauf la ville de Témiscaming et la municipalité de Kipawa.

Entre-temps, la municipalité de Fugèreville a fait connaître son intérêt à développer le service de pinces de désincarcération pour le secteur Est, incluant Laverlochère.

Tableau 1 : Répartition selon l'évaluation uniformisée (sans contribution de SSI)

Municipalités	Évaluation uniformisée 2010	Répartition des coûts	Redistribution aux SSI
Angliers	13 553 098 \$	606 \$	0 \$
Béarn	31 854 312 \$	1 423 \$	0 \$
Duhamel-Ouest	63 982 100 \$	2 859 \$	0 \$
Fugèreville	13 577 309 \$	0 \$	6 667 \$
Guérin	13 023 098 \$	582 \$	0 \$
Laforce	4 833 199 \$	216 \$	0 \$
Latulipe-et-Gaboury	11 719 552 \$	524 \$	0 \$
Laverlochère	30 318 055 \$	1 355 \$	0 \$
Lorrainville	60 125 148 \$	2 686 \$	0 \$
Moffet	10 404 080 \$	465 \$	0 \$
Nédélec	19 478 234 \$	870 \$	0 \$
Notre-Dame-du-Nord	49 038 085 \$	0 \$	6 667 \$
Rémigny	11 584 188 \$	518 \$	0 \$
St-Bruno-de-Guigues	61 646 931 \$	2 754 \$	0 \$
St-Édouard-de-Fabre	33 498 660 \$	1 497 \$	0 \$
St-Eugène-de-Guigues	27 473 858 \$	1 228 \$	0 \$
TNO Laniel	21 553 905 \$	963 \$	0 \$
TNO Les Lacs	23 130 212 \$	1 033 \$	0 \$
Belleterre	9 453 363 \$	422 \$	0 \$
Ville-Marie	141 644 929 \$	0 \$	6 667 \$
TOTAL	651 892 315 \$	20 000 \$	20 000 \$

Le comité de sécurité incendie recommande à la MRCT de répartir la somme de 20 000 \$ entre toutes les municipalités du Témiscamingue selon l'évaluation uniformisée sauf la municipalité de Kipawa et la ville de Témiscaming, exclues du projet et les municipalités et ville de Ville-Marie, Notre-Dame-du-Nord et Fugèreville, offrant le service de pinces de désincarcération. La somme de 20 000 \$ serait redistribuée également aux 3 municipalités offrant le service de pinces conformément au tableau ci-dessus.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter la recommandation du comité de sécurité incendie de la MRC concernant la répartition et la redistribution des coûts rattachés au service de pinces de désincarcération;
- ❖ Que le Budget 2010 de la MRC soit adapté en conséquence.

01-10-014A Rapport des activités au service d'évaluation de la MRCT.

Le CA prend acte du rapport d'activités au service d'évaluation, pour la période du 15 septembre au 15 décembre 2009, de même que les statistiques de visites du site Web de la MRCT.

01-10-015A Réclamation aux villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie concernant la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière pour l'année 2008-2009.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que les réclamations soient établies comme suit :

Ville	Belleterre	Témiscaming	Ville-Marie	Total
1999-2000	2 438,89 \$	33 644,86 \$	18 728,58 \$	54 812,33 \$
2000-2001	2 630,42 \$	27 487,76 \$	14 864,74 \$	44 982,92 \$
2001-2002	2 200,38 \$	27 788,84 \$	17 279,36 \$	47 268,58 \$
2002-2003	4 227,22 \$	27 642,51 \$	20 334,08 \$	52 203,81 \$
2003-2004	3 649,00 \$	23 023,11 \$	16 701,56 \$	43 373,67 \$
2004-2005	1 659,77 \$	29 093,22 \$	23 249,30 \$	54 002,29 \$
2005-2006	2 465,23 \$	26 106,94 \$	15 286,93 \$	43 859,10 \$
2006-2007	2 425,79 \$	24 920,21 \$	14 731,73 \$	42 077,73 \$
2007-2008	4 181,50 \$	26 741,58 \$	13 966,58 \$	44 889,66 \$
2008-2009	4 790,83 \$	25 598,78 \$	25 954,99 \$	56 344,60 \$

- N. B.** : - L'année 2002-2003 correspond au dépôt du rôle triennal 2004-2005 et 2006;
- L'année 2005-2006 correspond au dépôt du rôle triennal 2007-2008 et 2009;
 - L'année 2008-2009 correspond au dépôt du rôle triennal 2010-2011 et 2012;
 - Facturation selon l'entente en vigueur, c'est-à-dire coût réel plus 10 %.

01-10-016A Renouvellement de la contribution du « Territoire non organisé » à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue pour l'année 2010.

Considérant le règlement n° 034-01-1988 intitulé « Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, entre la MRC de Témiscamingue (TNO) et la Corporation du transport adapté du Témiscamingue inc. (CTAT) »;

Considérant les articles 536 à 539 du Code municipal;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser, à même le Fonds du Territoire non organisé, le versement d'une subvention à la CTAT, au montant total de 3 770 \$ pour l'année 2010. Ce montant inclut la part du Comité municipal de Laniel, au montant de 1 828 \$ pour lequel leur autorisation est requise.

La MRC, en vertu des articles 8 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (Territoire non organisé), verse sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente au total 20 % du budget global de la CTAT pour l'année 2010. Cette subvention est conditionnelle à ce que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service à 75 %, le solde (5 %) étant financé par les usagers.

01-10-017A

Désignation d'un porte-parole des municipalités participantes au service de transport adapté du Témiscamingue, pour l'année 2010.

Considérant le service de transport adapté du Témiscamingue, débuté en 1987;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue accepte d'agir à titre de porte-parole des municipalités participantes au service de transport adapté du Témiscamingue, pour l'année 2010.

01-10-018A

Renouvellement pour l'année 2010 de la demande du Comité municipal de Laniel, concernant une avance de fonds de 4 000 \$ (petite caisse) consentie chaque année depuis le 11 janvier 1995, à même leur budget « TNO Laniel ».

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser pour l'année 2010 une avance de fonds (petite caisse) de 4 000 \$ consentie annuellement au Comité municipal de Laniel depuis le 11 janvier 1995, à même leur budget « TNO Laniel ».

Selon la convention en vigueur, la MRC procède mensuellement au paiement des comptes sur recommandation du Comité municipal de Laniel. Cette avance est retenue sur la dernière réclamation à la fin de chaque année (référence : résolution n° 01-93-015A du 13 janvier 1993).

Projet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour la création de 4 forêts exceptionnelles au Témiscamingue (TNO).

01-10-019A

Mise en situation

Les activités forestières (coupe, travaux sylvicoles, chemins) sont exclues des forêts exceptionnelles; les activités minières également à moins d'une autorisation spéciale du MRNF. Depuis l'adoption de la *Loi n° 136* en 2001, le gouvernement doit consulter les municipalités et les MRC avant de classer ou d'officialiser une forêt exceptionnelle. Il y a 3 catégories de forêts exceptionnelles :

- 🌲 Rares (peu d'arbres de cette espèce au Témiscamingue);
- 🌲 Anciennes (avec de très vieux arbres morts ou vivants);
- 🌲 Refuges d'espèces menacées (animales ou végétales).

Projets

	Type de forêt	Superficie	Caractéristique
Forêt refuge de l'Escarpement d'Antoine (n° 1002)	Pin blanc, bouleau blanc	29 hectares	Falaise qui abrite 2 espèces de plantes menacées.
Forêt ancienne de La Tortue (n° 1417)	Pruche, bouleau jaune (200 à 300 ans)	± 64 hectares (sur une île)	Forêt vierge, non touchée par les compagnies forestières. Aucune perturbation naturelle majeure (feu, insectes, etc.) depuis très longtemps.
Forêt ancienne de Lac-du-Pin-Blanc (n° 1418)	Bouleau jaune, érable à sucre, cèdre (200 à 300 ans)	112 hectares (sur une île)	
Forêt ancienne du Lac-Chenon (n° 1440)	Bouleau jaune, cèdre (200 à 375 ans)	± 32 hectares (sur une presque île)	

Aires protégées (bilan)

Aires protégées officialisées : 65,09 km² (0,3 % de la MRCT)

Projets d'aires protégées : 1 237,1 km² (6,4 % de la MRCT)

Recommandation

Les membres de la Table GIR (Gestion intégrée des ressources) recommandent la protection de ces 4 sites.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la création de ces 4 forêts exceptionnelles au Témiscamingue.

01-10-020A

Appui de la MRC Robert-Cliche concernant la révision et l'indexation annuelle à la hausse du critère de revenus des ménages lié aux programmes RÉNOVILLAGE, PRU et LAAA afin d'être conforme à la réalité.

Attendu que la MRC de Témiscamingue est partenaire avec la Société d'habitation du Québec des programmes de rénovation domiciliaire pour les personnes à faibles revenus ou ayant des limitations physiques nécessitant des aménagements de domicile, RénoVillage, PRU, PAD et LAAA;

Attendu que ces programmes répondent à un besoin important au Témiscamingue où le revenu des familles ou des individus est en dessous de la moyenne québécoise.

Attendu que le mode de calcul utilisé du plafond de revenus des besoins impérieux (PRBI) des programmes LAAA, PRU, PAD et RénoVillage crée une disparité entre les municipalités du Témiscamingue dans un milieu où celles-ci sont relativement homogènes de par leur taille, leur localisation et les populations qui y vivent.

Attendu que les plafonds de revenus des besoins impérieux prévoient le même revenu maximum pour un couple ou une personne seule;

Considérant que dans le cadre du Programme MRC/Ville-amie des aînés (VADA), dont la MRC de Témiscamingue est 1 des 7 projets pilotes autorisés par le ministère de la Famille et des Aînés, la MRCT priorise fortement le maintien à domicile, ce qui occasionne de nombreuses résidences à adapter à de tels besoins;

Plus précisément, les « Plafonds de revenus des besoins impérieux (PRBI) » devraient être modifiés afin de s'appliquer uniformément dans l'ensemble des municipalités de la MRC de Témiscamingue, comme suit :

- 1 personne : 37 500 \$
- 2 ou 3 personnes : 42 000 \$
- 4 ou 5 personnes : 47 000 \$
- 6 personnes ou plus : 53 500 \$

Actuellement, ces « PRBI » s'appliquent aux municipalités d'Angliers, Fugèreville et Latulipe-et-Gaboury seulement.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de modifier les plafonds de revenus des besoins impérieux (PRBI) des programmes LAAA, PRU, PAD et RénoVillage, soit : considérer un couple comme 2 personnes et non comme une seule personne, réviser à la hausse et indexer périodiquement les revenus selon la réalité et obtenir une meilleure équité entre les municipalités.

01-10-021A

Transfert de poste budgétaire (année 2009).

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le transfert de poste budgétaire 2009 comme suit :

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
Aménagement		
➤ Rémunération du coordonnateur	2 302 \$	
➤ Vérification comptable	524 \$	
➤ Gestion de l'eau	308 \$	
➤ Projets hydroélectriques au Témiscamingue	10 000 \$	
⇒ Forêt de chez nous		10 000 \$
⇒ Programme de jumelage (F.Q.M.)		3 134 \$
Sous-total	13 134 \$	13 134 \$
Environnement et sécurité incendie		
➤ Chargé de projet / Rémunération	2 187 \$	
➤ Chargé de projet / Avantages sociaux	394 \$	
➤ Chargé de projet / Déplacement	300 \$	
➤ Chargé de projet / Fournitures	2 000 \$	
➤ Chargé de projet / Divers	619 \$	
⇒ Plan de communication et expertise		5 000 \$
⇒ Chargé de projet / Annonce		500 \$
Sous-total	5 500 \$	5 500 \$
Administration générale		
➤ Vérification comptable	760 \$	
➤ Frais de banque	2 400 \$	
⇒ Services juridiques		1 000 \$
⇒ Réceptions		2 000 \$
⇒ Rémunération du personnel		160 \$
Sous-total	3 160 \$	3 160 \$
Parc informatique		
➤ Évaluation / Achat d'équipement	1 063 \$	
⇒ Évaluation / Entretien et réparation (GBM)		1 063 \$
Sous-total	1 063 \$	1 063 \$
Évaluation		
➤ Rémunération du personnel	5 904 \$	
➤ Avantages sociaux	1 063 \$	
➤ Poste	1 622 \$	
➤ Vérification comptable	655 \$	
⇒ Colloque et congrès		1 500 \$
⇒ Fournitures		1 125 \$
⇒ Évaluations - Ville		6 619 \$
Sous-total	9 244 \$	9 244 \$
Programme d'habitation		
➤ Rémunération du personnel	8 833 \$	
➤ Avantages sociaux	1 592 \$	
➤ Vérification comptable	79 \$	
➤ Fournitures	300 \$	
⇒ Subvention S.H.Q.		10 804 \$
Sous-total	10 804 \$	10 804 \$
Édifice		
➤ Entretien ménager	949 \$	
➤ Divers / Déneigement du stationnement	119 \$	
⇒ Divers / Assurance		1 068 \$
Sous-total	1 068 \$	1 068 \$

Territoire non organisé (TNO) – Arrérages de taxes 2009.

01-10-022A

Le comité administratif prend acte des démarches de recouvrement de taxes en Territoire non organisé, conformément aux dispositions du Code municipal, articles 1022 et suivants.

Aucun immeuble ne sera mis en vente pour taxes pour l'année 2009.

01-10-023A

Présentation de projets et autorisation de versement au Pacte rural 2007-2014 – Année 2009.

1) Présentation de projets / Municipalités dévitalisées, selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009.

Projet agent de développement – Municipalité de Moffet.

- Montant demandé au Pacte rural : 23 200 \$ prévus et disponibles au Pacte rural 2009
- Coût du projet : 34 625 \$ (67 %)

2) Présentation de projets et autorisation de versement / Municipalités dévitalisées, selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009.

Projet agent de développement – Ville de Belleterre.

- Montant demandé au Pacte rural : 15 000 \$ prévus et disponibles au Pacte rural 2009
- Coût du projet : 27 470 \$ (55 %)
- Solde 2009 : 0 \$

3) Autorisation de versement / Municipalités dévitalisées, selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009.

Projet Agroforce II – Municipalité de Laforce.

- 2008 : 4 100 \$ prévus au Pacte rural – Répartition 2008
- 2009 : 15 000 \$ prévus au Pacte rural – Répartition 2009
- Coût du projet : 101 537,77 \$
- Solde 2009 : 0 \$

4) Demande d'aide financière au Fonds de recherche et de développement au montant de 7 000 \$ pour la conservation des bâtiments d'Opémican.

Versement d'un montant de 5 000 \$ déjà prévu au Pacte rural et autorisé le 1^{er} octobre 2008.

Manque à gagner de 7 000 \$ concernant la part de la MRCT au projet.

Les dépenses totales du projet sont estimées à 85 622,72 \$, réparties comme suit :

MCCCFQ	51 072,72 \$
MDDEP	2 750,00 \$
SDT	4 800,00 \$
CRÉ	12 000,00 \$
MRCT	12 000,00 \$
ATR	3 000,00 \$

Montant supplémentaire autorisé : 7 000 \$.

5) Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue.

Autorisation de versement 5 000 \$, année 2009, selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009.

Projet implication citoyenne.

6) Corporation de développement Gaboury inc.

Autorisation de versement 12 325,18 \$, année 2009, selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009.

Projet bleuetière : montant total autorisé : 19 000 \$

Solde payable en 2010 : 6 674,82 \$

7) Autorisation de versement / Municipalités dévitalisées, selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009.

Agent de développement – Municipalité d'Angliers.

- 2009 : 10 250 \$ prévus au Pacte rural – Répartition 2009
- Coût du projet : 13 348,80 \$ (77 %)
- Solde : 0 \$

8) Autorisation de versement / Municipalités dévitalisées, selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009.

Agent de développement – Municipalité de St-Eugène-de-Guigues.

- 2009 : 5 000 \$ prévus au Pacte rural – Répartition 2009
- Coût du projet : 12 822,26 \$
- Solde : 0 \$

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la présentation ou le versement aux projets ci-dessus mentionnés conformément à la répartition budgétaire du 15 avril 2009 du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Témiscamingue.

Rapport annuel 2009 concernant les congés de maladie et les vacances.

01-10-024A

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ De procéder comme suit au rachat des congés de maladie du personnel de la MRC pour l'année 2009 :

Congés de maladie	Heures allouées	Absences	Solde	Rachat 50%	Montant brut
Denis Clermont	70 h 00	0 h 00	70 h 00	35 h 00	1 410,89 \$
Sylvie Lefebvre	70 h 00	21 h 00	49 h 00	24 h 30	530,64 \$
Daniel Dufault	70 h 00	0 h 00	70 h 00	35 h 00	979,85 \$
Francine Aubut	70 h 00	7 h 00	63 h 00	31 h 30	496,68 \$
Mireille Bourque	62 h 00	0 h 00	62 h 00	31 h 00	712,06 \$
Lyne Gironne	70 h 00	0 h 00	70 h 00	35 h 00	841,87 \$
Katy Pellerin	70 h 00	7 h 00	63 h 00	31 h 30	656,38 \$
Carole Couture	66 h 00	38 h 15	27 h 45	13 h 52	236,49 \$
Steven Reichenbach	38 h 00	16 h 00	22 h 00	11 h 00	197,61 \$
Nathalie Bond	24 h 00	24 h 00	0 h 00	0 h 00	0,00 \$
Alain Côté	80 h 00	8 h 00	72 h 00	36 h 00	646,74 \$
Sylvain Caron	80 h 00	0 h 00	80 h 00	40 h 00	718,60 \$
Jean-Guy Duguay	47 h 00	0 h 00	47 h 00	23 h 30	422,17 \$
Richard Pétrin	80 h 00	16 h 00	64 h 00	32 h 00	711,38 \$
Eric Bellehumeur	80 h 00	24 h 00	56 h 00	28 h 00	503,02 \$
Pascal Nadeau	80 h 00	0 h 00	80 h 00	40 h 00	718,60 \$
Amélie Gamelin	27 h 00	27 h 00	0 h 00	0 h 00	0,00 \$
Christelle Rivest	70 h 00	10 h 30	59 h 30	29 h 45	446,25 \$
Véronic Beaulé	61 h 00	39 h 00	22 h 00	11 h 00	181,28 \$
TOTAL	1 215 h 00	237 h 15	977 h 15	488 h 07	10 410,51 \$

N. B. : Les allocations (rachat) sont établies dans chacun des cas au taux du salaire régulier de l'année 2009.

Conformément aux règles établies, les congés de maladie sont ainsi régularisés pour l'ensemble du personnel en date du 31 décembre 2009. Les données seront ajustées selon les situations réelles particulières en date du 31 décembre 2009.

//

Vacances	Jours alloués	Absences	Solde
Denis Clermont	25	25	0
Sylvie Lefebvre	25	25	0
Daniel Dufault	20	20	0
Francine Aubut	20	20	0
Mireille Bourque	20	20	0
Lyne Gironne	15	15	0
Katy Pellerin	15	15	0
Mirko Rioux	15	15	0
Carole Couture	15	15	0
Richard Pétrin	10	10	0
Alain Côté	10	10	0
Éric Bellehumeur	10	10	0
Kim Gaudet	10	10	0
Steven Reichenbach	10	10	0
Sylvain Caron	10	10	0
Véronic Beaulé	1	1	0
Pascal Nadeau	10	10	0
TOTAL	241	241	0

Distribution aux employés du bonus d'Assurance-emploi (année 2009).

01-10-025A

Mise en situation

Le Programme de réduction du taux de cotisation permet aux employeurs qui offrent à leurs employés (employées) un régime d'assurance-salaire admissible, de verser leurs cotisations d'Assurance-emploi à un taux réduit. La réduction du taux de cotisation accordée à l'employeur représente le total des économies réalisées dans le cadre du programme pour l'employeur et les employés. La part qui revient à l'employé correspond à 5/12 de la réduction.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ De procéder comme suit pour l'année 2009 :

Employé	Assurance-emploi employé	Assurance-emploi 1,1170 employeur	Bonus	5/12
Denis Clermont	583,74 \$	652,08 \$	184,54 \$	76,89 \$
Sylvie Lefebvre	583,74 \$	652,05 \$	184,53 \$	76,89 \$
Daniel Dufault	583,74 \$	651,97 \$	184,51 \$	76,88 \$
Mireille Bourque	555,59 \$	620,58 \$	175,62 \$	73,18 \$
Lyne Gironne	583,74 \$	652,11 \$	184,55 \$	76,89 \$
Katy Pellerin	566,07 \$	632,20 \$	178,91 \$	74,55 \$
Sonya Ménard	33,50 \$	37,41 \$	10,59 \$	4,41 \$
Carole Couture	423,26 \$	472,85 \$	133,82 \$	55,76 \$
Steven Reichenbach	254,46 \$	284,24 \$	80,44 \$	33,52 \$
Nathalie Bond	79,59 \$	88,90 \$	25,16 \$	10,48 \$
Alain Côté	536,50 \$	599,30 \$	169,60 \$	70,67 \$
Sylvain Caron	538,50 \$	601,54 \$	170,24 \$	70,93 \$
Richard Pétrin	583,74 \$	651,95 \$	184,50 \$	76,88 \$
Éric Bellehumeur	515,19 \$	575,50 \$	162,87 \$	67,86 \$
Pascal Nadeau	537,50 \$	600,42 \$	169,92 \$	70,80 \$
Manon Gauthier	533,76 \$	596,26 \$	168,74 \$	70,31 \$
Christelle Rivest	310,45 \$	346,87 \$	98,16 \$	40,90 \$
Véronic Beaulé	177,62 \$	198,38 \$	56,14 \$	23,39 \$
Jean-Guy Duguay	184,30 \$	205,86 \$	58,26 \$	24,27 \$
Amélie Gamelin	84,25 \$	94,12 \$	26,64 \$	11,10 \$
TOTAL	8 249,24 \$	9 214,59 \$	2 607,73 \$	1 086,55 \$

Les données seront ajustées selon les situations réelles particulières en date du 31 décembre 2009.

01-10-026A

Contribution (25 \$/employé) au souper de Noël du personnel de la MRCT.

Le souper de Noël du personnel de la MRCT a eu lieu le 28 novembre 2009.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ Qu'un montant de 500 \$ représentant 25 \$ par employé a été accordé pour le souper de Noël du personnel de la MRC.

Renouvellement d'adhésion 2010 au Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.

01-10-027A

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion 2010 de la MRC au Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue au montant de 100 \$, tel que prévu au budget de la MRCT pour l'année 2010.

01-10-028A

Renouvellement d'adhésion 2010 au Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion 2010 de la MRC au Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue au montant de 50 \$, tel que prévu au budget de la MRCT pour l'année 2010.

01-10-029A

Renouvellement de la cotisation 2010 à l'Association de géomatique municipale du Québec (AGMQ).

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler la cotisation 2010 de la MRC à l'Association de géomatique municipale du Québec (AGMQ) au montant de 150 \$, tel que prévu au budget de la MRCT pour l'année 2010.

01-10-030A

Renouvellement d'adhésion 2010 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion 2010 de la MRC à la Fédération québécoise des municipalités au montant de 11 433,26 \$ comme suit :

Municipalité	Cotisation 2010
Angliers	635,74 \$
Béarn	635,74 \$
Duhamel-Ouest	694,07 \$
Fugèreville	635,74 \$
Guérin	635,74 \$
Kipawa	635,74 \$
Laforce	635,74 \$
Latulipe-et-Gaboury	635,74 \$
Laverlochère	635,74 \$
Lorrainville	907,91 \$
Moffet	635,74 \$
Nédélec	635,74 \$
Notre-Dame-du-Nord	757,39 \$
Rémigny	635,74 \$
St-Bruno-de-Guigues	809,27 \$
St-Édouard-de-Fabre	635,74 \$
St-Eugène-de-Guigues	635,74 \$
Total	11 433,26 \$

La cotisation 2010 des municipalités est payée par la MRCT et prévue au Budget 2010, sauf pour les villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie.

01-10-031A **Renouvellement de la cotisation 2010 à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) au coût de 475,23 \$, cotisation et formation seulement.**

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler la cotisation 2010 de la MRC à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, cotisation et formation seulement, au montant de 475,23 \$, tel que prévu au Budget 2010.

01-10-032A **Renouvellement de la cotisation 2010 à l'Association des directeurs municipaux du Québec – Cautionnement – Assurance – Cotisation au coût de 559,06 \$.**

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler la cotisation 2010 de la MRC à l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 559,06 \$, tel que prévu au Budget 2010.

01-10-033A **Demande de commandite du Club de motoneige du Témiscamingue inc. pour souligner les 30 ans d'existence lors d'une soirée organisée le 23 janvier 2010 au Centre Richelieu de Lorrainville.**

Le comité administratif prend acte de la demande de commandite du Club de motoneige du Témiscamingue inc., mais la MRC n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

01-10-034A **Appui aux observations de la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec par la MRC de Témiscamingue dans le cadre de l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC-2009-661.**

Considérant que notre télévision communautaire autonome, TV Témis, est solidement implantée au Témiscamingue; qu'elle joue un rôle essentiel au chapitre de la diversification de l'offre d'information et des moyens de communication dans la région; qu'elle participe au développement à la fois social, culturel et économique de notre milieu;

Considérant que le canal communautaire est la seule fenêtre télévisuelle réelle sur le plan local; qu'il est le seul espace télévisuel à la portée des citoyens dans leur milieu, le plus près d'eux et sur lequel ils possèdent une maîtrise de la gestion.

Considérant l'importance du maintien de l'élément communautaire et de notre télévision communautaire autonome.

Considérant l'importance pour chaque citoyen d'avoir accès à un traitement juste et équitable en ce qui concerne la qualité de l'information locale, il est essentiel que notre population conserve l'accessibilité aux ondes pour les informations locales dans le respect de ses différences locales.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer fermement les démarches entreprises par la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec en lien avec l'*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC-2009-661*.

01-10-035A

Demande de reconduction et de bonification du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet 2).

Attendu que le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet 2) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a permis de générer à ce jour des centaines d'emplois ainsi que des retombées économiques considérables pour le territoire de la MRC de Témiscamingue au cours des dernières années;

Attendu que l'entente en vigueur liant la MRC de Témiscamingue avec le MRNF pour la livraison de la mesure du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier vient à échéance le 31 mars 2010;

Attendu que le MRNF procède actuellement à la révision de son Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

Attendu que le gouvernement du Québec effectue actuellement son exercice de planification prébudgétaire;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ De demander à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M^{me} Nathalie Normandeau, de reconduire le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet 2) et de bonifier son enveloppe budgétaire afin de soutenir le développement et la diversification économique des régions forestières du Québec.

01-10-036A

Rapport d'exploitation 2009 « Le Baladeur – Transport collectif » et réclamation 2010 au ministère des Transports du Québec.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le rapport d'exploitation 2009 « Le Baladeur – Transport collectif », présenté au ministère des Transports dans le cadre du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural »;
- ❖ De demander au ministère des Transports une contribution financière au montant de 66 110,67 \$ pour l'année 2010, tel que prévu au Plan d'affaires 2008-2013 Le Baladeur.

Dans cette perspective, la MRC de Témiscamingue confirme sa contribution 2010 au montant de 33 055,33 \$, tel que prévu au Plan d'affaires :

➤ Contribution MRCT et partenaires en services :	33 055,33 \$
➤ Contribution MTQ :	66 110,67 \$
➤ Membership :	<u>500,00 \$</u>
Total :	99 666,00 \$

01-10-037A

Compensation de base pour le TNO Laniel dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 1 904 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009 au TNO Laniel;

Attendu que les compensations distribuées au TNO Laniel visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par le TNO Laniel sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

01-10-038A

Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (65^e rencontre).

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Gilles Adam, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

—————//—————

M. Arnaud Warolin, préfet, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n° 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

Projets :

1) Demandeur : Municipalité de Fugèreville

Montant demandé : 1 826,40 \$ pour des cotisations aux organismes de protection contre les feux, les insectes et les maladies.

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (droits de coupe)	239 004,81 \$
Retraits (projets) 182 952,65 \$ + 1 826,40 \$	184 779,05 \$
Solde	54 225,76 \$

2) Demandeur : Municipalité de Fugèreville

Montant demandé : 7 767,06 \$ pour l'entretien d'une plantation (7,7 hectares).

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (droits de coupe)	239 004,81 \$
Retraits (projets) 184 779,05 \$ + 7 767,06 \$	192 546,11 \$
Solde	46 458,70 \$

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ Que les projets présentés soient acceptés et payés à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité concernée.

01-10-039A

Portrait de la situation de Tembec.

Messieurs Michel Bastien, vice-président SPÉ Division Québec, Michel Lessard, vice-président Foresterie Canada, Réjean Parent, directeur général usines Béarn et TKL, Jason Linkewich, vice-président stratégie d'approvisionnement et M^{me} Geneviève Labrecque, chef forestier Québec sont présents à la rencontre afin de faire le point sur la situation de Tembec et les stratégies d'avenir pour l'usine de Témiscamingue et de Béarn.

La crise économique combinée à la crise forestière a obligé l'entreprise Tembec à revoir ses stratégies de développement, sa mission et sa vision.

Le nouveau slogan de Tembec est dorénavant « Un leader mondial de la gestion du développement durable ».

Ses priorités de développement :

- Améliorer son bilan de santé et sécurité afin d'être le meilleur en Amérique du Nord;
- Maintenir ses acquis et améliorer son bilan environnemental (réduction des gaz à effet de serre, certification FSC);
- Diminuer le ratio d'endettement de l'entreprise en dessous de 40 % dans les prochaines années.

Profil d'affaires :

- Pâte à haut rendement;
- Spécialité cellulose;
- Papier et cartonnerie;
- Produits chimiques;
- Produits forestiers.

Tembec crée 2 000 emplois directs et 5 000 emplois indirects au Québec ce qui représente 142 M\$ en salaire.

Stratégies de développement de Tembec :

- Rentabiliser la pâte à haut rendement et le bois d'œuvre;
- Maintenir la spécialité cellulose à Témiscaming et les produits chimiques;
- Biomasse;
- Réduction de la taxe d'exportation de 10 % avec les États-Unis.

Défis en 2010 :

Le défi demeure l'approvisionnement à un coût compétitif. Le Québec est la province où le coût de la fibre est le plus élevé au Canada, en particulier au Témiscamingue pour les raisons suivantes :

- Forêt mixte feuillue (stratégie de récolte différente);
- Distance pour accéder à la forêt;
- Plusieurs utilisateurs;
- Revendications autochtones;
- Peu d'industriels donc seul Tembec paye les coûts du transport et des chemins (700 km de chemins en forêt à entretenir).

Plan de relance :

Tembec souhaite conserver son usine de pâtes et papiers à Témiscaming et son usine de sciage à Béarn mais le prix de la fibre doit diminuer de 10 \$ /m³.

Tembec a rencontré la ministre des Ressources naturelles et de la Faune pour discuter du contexte témiscamien et le gouvernement a accepté de travailler à un plan de relance en collaboration avec le CERFO. Un plan de travail doit être déposé d'ici le 31 mars 2010. Le plan de relance comprendra notamment une meilleure planification forestière c'est-à-dire une réduction du nombre de chantiers forestiers et l'adaptation des stratégies de coupe.

Pour l'instant, l'usine de Béarn demeurera fermée pour une période indéterminée. Les opérations devraient reprendre à 100 % en 2011, suivant le plan de relance.

À moyen terme, des investissements majeurs sont à prévoir afin d'améliorer la productivité et diminuer les coûts énergétiques des usines de Témiscaming et Béarn.

01-10-040A

Approbation des comptes à payer pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2009.

Le CA prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue au 31 décembre 2009, de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Octobre, novembre et décembre 2009

N°	DÉTAIL	MONTANT
C900950	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	16 036,98 \$
C900951	XEROX CANADA LTÉE	2 235,47 \$
C900952	HYDRO-QUÉBEC	1 288,18 \$
C900953	LES ÉDITIONS YVON BLAIS INC.	98,60 \$
C900954	LE REFLET	1 111,82 \$
C900955	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	52,45 \$
C900956	BERGERON ÉLECTRONIQUE, LA SOURCE	Annulé 0,00 \$
C900957	ELISOL	959,44 \$
C900958	9047-5146 QC INC.	3 621,03 \$
C900959	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	14 736,11 \$
C900960	CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIP. ROULANT	106,00 \$
C900961	CIA INFORMATIQUE	948,15 \$
C900962	GILBERT LUCIEN	3 599,00 \$
C900963	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	1 399,28 \$
C900964	TÉLÉBEC LTÉE	673,71 \$
C900965	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMIS.	20 000,00 \$
C900966	PAPETERIE ALLAIN INC.	52,87 \$
C900967	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE – V.M.	159,00 \$
C900968	HYDRO-QUÉBEC	349,47 \$
C900969	LES ATELIERS KAMI INC.	3 433,81 \$
C900970	LE REFLET	112,88 \$
C900971	CORP. DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMIS.	17 184,00 \$
C900972	CHAMBRE DE COMMERCE DE VILLE-MARIE	180,60 \$
C900973	ÉDITION LA PLUME D'OIE	100,00 \$
C900974	SMI INFORMATIQUE	1 127,34 \$
C900975	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	22 553,34 \$
C900976	RÉCRÉ-EAU DES QUINZE	120,00 \$
C900977	DOMAINE BAIE GILLIES	471,25 \$
C900978	TRANSPORT RICHARD LAMBERT ENR.	524,61 \$
C900979	ÉQUIPEMENT NORKO INC.	42,57 \$
C900980	PÉTRIN RICHARD	157,04 \$
C900981	GARAGE MARC CÔTÉ	165,00 \$
C900982	GAUTHIER MANON	906,50 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C900983	BEAULÉ VÉRONIC	278,00 \$
C900984	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	800,22 \$
C900985	CPE CHEZ CALIMÉRO	120,00 \$
C900986	DUFAULT DANIEL	1 113,47 \$
C900987	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DÉDUCTION)	16 763,56 \$
C900988	C.A.R.R.A.	171,48 \$
C900989	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉD)	5 561,09 \$
C900990	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉG)	2 134,42 \$
C900991	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (PAL)	115,92 \$
C900992	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	100,00 \$
C900993	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	125,61 \$
C900994	TÉLÉBEC LTÉE	2 471,76 \$
C900995	XEROX CANADA LTÉE	693,17 \$
C900996	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	4 486,98 \$
C900997	RADIO-TÉMISCAMINGUE	1 108,31 \$
C900998	ECTEC ENR.	8 640,00 \$
C900999	FORESTERIE DES QUINZE	12 911,56 \$
C901000	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE DU TÉMIS.	954,00 \$
C901001	J. DROLET ET FILS LTÉE	87,25 \$
C901002	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE	22,58 \$
C901003	TEMBEC INDUSTRIES INC. – USINE BÉARN	146,74 \$
C901004	RADIO-COM JBM INC.	222,37 \$
C901005	ZEC RESTIGO	19 000,00 \$
C901006	CLUB DE VTT DU TÉMISCAMINGUE	15 000,00 \$
C901007	LES PUISATIERS BARIL INC.	73,37 \$
C901008	A.R.B.R.E.	5 000,00 \$
C901009	DÉPANNEUR BÉCO	3 659,86 \$
C901010	DÉPANNEUR ULTRAMAR	188,36 \$
C901011	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	1 347,71 \$
C901012	SERVICE AUTO JOLAM INC.	426,00 \$
C901013	GARAGE W. LACASSE INC.	2 056,92 \$
C901014	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	3 109,03 \$
C901015	GARAGE MICHEL GRENIER	1 219,99 \$
C901016	DÉPANNEUR GAUTHIER ENR.	156,00 \$
C901017	CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIP. ROULANT	106,00 \$
C901018	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	316,32 \$
C901019	LES MONUMENTS J. GIRARD INC.	489,88 \$
C901020	QUÉBEC EN FORME	Annulé 0,00 \$
C901021	CENTRE DU CAMION MABO	189,85 \$
C901022	LYCKE AMBROISE	66,60 \$
C901023	CIA INFORMATIQUE	118,52 \$
C901024	ASSOCIATION LAC BOOTH, RIVERAINS NORD	9 000,00 \$
C901025	ASSOCIATION BOIS FRANC	12 461,67 \$
C901026	GAGNON JEANNE YVONNE	4 396,00 \$
C901027	2960-1176 QUÉBEC INC.	24 439,79 \$
C901028	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	1 195,38 \$
C901029	LALONDE STÉPHANIE	1 551,57 \$
C901030	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TEMIS.	1 000,00 \$
C901031	LES PUBLICATIONS CCH LTÉE	368,02 \$
C901032	VISA DESJARDINS	2 239,01 \$
C901033	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	395,06 \$
C901034	LE REFLET	744,98 \$
C901035	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	117,39 \$
C901036	ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMIS.	300,00 \$
C901037	BELL MOBILITÉ	140,16 \$
C901038	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	367,97 \$
C901039	PITNEY BOWES	328,70 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C901040	BROUILLARD CLAUDINE	121,00 \$
C901041	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	873,83 \$
C901042	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	3 125,02 \$
C901043	QUÉBEC EN FORME	150,00 \$
C901044	BEAULÉ VÉRONIC	1 502,64 \$
C901045	FABRICATION ÉCOFLAMME INC.	318,88 \$
C901046	PEINTURES RÉCUPÉRÉES	1 050,90 \$
C901047	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	684,12 \$
C901048	NADEAU PASCAL	219,20 \$
C901049	TMR COMMUNICATIONS	Annulé 0,00 \$
C901050	URDAAT	1 000,00 \$
C901051	DOYON JEAN PAUL	102,00 \$
C901052	DOYON JEAN PAUL	214,00 \$
C901053	LÉVESQUE MARIE-ANNE	347,00 \$
C901054	FALARDEAU LAURENT	275,00 \$
C901055	FALARDEAU LAURENT	282,00 \$
C901056	GASTON LÉPINE / HÉLÈNE GAGNON	9 192,00 \$
C901057	FAY FRANÇOIS	2 033,00 \$
C901058	VILLE DE TÉMISCAMING	72,00 \$
C901059	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	64,77 \$
C901060	LE BALADEUR DU TÉMISCAMINGUE	28 980,00 \$
C901061	L'ARTOUCHE	904,50 \$
C901062	RÉCRÉ-EAU DES QUINZE	29 000,00 \$
C901063	ROCHON LILIANE	59,92 \$
C901064	ASS. DES PROP. RIVERAINS DU LAC HONORAT	9 000,00 \$
C901065	GARAGE RACHEL ROY	709,00 \$
C901066	VINCENT ÉDITH	1 152,19 \$
C901067	GOUPIL ROSYLDA	331,00 \$
C901068	L'ATELIER CENT PRESSIONS	7 208,96 \$
C901069	ROY RENAL	3 215,00 \$
C901070	VILLE DE VILLE-MARIE	1 106,00 \$
C901071	TÉLÉBEC LTÉE	660,37 \$
C901072	HYDRO-QUÉBEC	2 022,57 \$
C901073	LE REFLET	558,73 \$
C901074	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	3 155,08 \$
C901075	RADIO-TÉMISCAMINGUE	197,53 \$
C901076	PELLERIN KATY	438,96 \$
C901077	GROUPE CONSEILS AGRICOLES DU TÉMIS.	638,09 \$
C901078	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	1 743,00 \$
C901079	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	19 329,13 \$
C901080	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	1 678,32 \$
C901081	GAUTHIER MANON	314,89 \$
C901082	AGROFORCE 2	24 706,00 \$
C901083	COMITÉ DE LA GROTTÉ	982,29 \$
C901084	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DÉDUCTION)	17 132,64 \$
C901085	C.A.R.R.A.	17,30 \$
C901086	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉD)	5 520,88 \$
C901087	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉG)	2 261,47 \$
C901088	MINISTRE DES FINANCES	119,97 \$
C901089	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (PAL)	115,92 \$
C901090	MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL-OUEST	735,00 \$
C901091	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	735,00 \$
C901092	MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN	735,00 \$
C901093	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	2 134,28 \$
C901094	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	3 570,00 \$
C901095	MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE	2 913,67 \$
C901096	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	5 027,72 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C901097	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	1 106,00 \$
C901098	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	3 185,17 \$
C901099	MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY	735,00 \$
C901100	MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	3 091,25 \$
C901101	VILLE DE TÉMISCAMING	400,00 \$
C901102	VILLE DE VILLE-MARIE	1 192,80 \$
C901103	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	883,64 \$
C901104	XEROX CANADA LTÉE	506,14 \$
C901105	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	4 922,13 \$
C901106	PAPETERIE ALLAIN INC.	191,78 \$
C901107	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE – V.M.	213,00 \$
C901108	LES ATELIERS KAMI INC.	3 411,23 \$
C901109	LE REFLET	112,88 \$
C901110	TRUDEL SUSIE	1 254,80 \$
C901111	SMI INFORMATIQUE	1 127,34 \$
C901112	NADEAU CHRISTINE	15,52 \$
C901113	DÉPANNEUR ULTRAMAR	434,00 \$
C901114	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	240,24 \$
C901115	SERVICE AUTO JOLAM INC.	1 132,50 \$
C901116	MAGASIN GÉNÉRAL DE RÉMIGNY	160,00 \$
C901117	TRANSPORT RICHARD LAMBERT ENR.	451,50 \$
C901118	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	112,88 \$
C901119	GAGNÉ LISE	68,16 \$
C901120	GAGNON JULIE	6,16 \$
C901121	MAYER SIMON	35,36 \$
C901122	MINISTÈRE DU REVENU	145,00 \$
C901123	MUNICIPALITÉ D'ANGLIERS	843,61 \$
C901124	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	4 310,25 \$
C901125	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	735,00 \$
C901126	MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE	166,54 \$
C901127	MUNICIPALITÉ DE MOFFET	735,00 \$
C901128	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	381,53 \$
C901129	MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	157,50 \$
C901130	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	12 123,31 \$
C901131	VILLE DE TÉMISCAMING	1 264,12 \$
C901132	COMMISSION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	79,75 \$
C901133	TÉLÉBEC LTÉE	2 470,60 \$
C901134	VISA DESJARDINS	217,47 \$
C901135	LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC	1 348,86 \$
C901136	LES ÉDITIONS YVON BLAIS INC.	104,90 \$
C901137	ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMIS.	173,83 \$
C901138	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE DU TÉMIS.	6 216,00 \$
C901139	PROGIGRAPH VAL-D'OR	5 643,75 \$
C901140	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE	349,91 \$
C901141	GOODYEAR CANADA INC.	7 180,56 \$
C901142	GROUPE CONSEILS AGRICOLES DU TÉMIS.	638,09 \$
C901143	LA VIE AGRICOLE	60,95 \$
C901144	RADIO-COM JBM INC.	3 066,82 \$
C901145	DÉPANNEUR BÉCO	3 349,91 \$
C901146	TRANSPORT RICHARD LAMBERT ENR.	33,86 \$
C901147	GARAGE W. LACASSE INC.	2 001,74 \$
C901148	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	2 720,55 \$
C901149	GARAGE MICHEL GRENIER	684,90 \$
C901150	PÉTRIN RICHARD	142,80 \$
C901151	GARAGE MARC CÔTÉ	353,00 \$
C901152	GARAGE RACHEL ROY	74,00 \$
C901153	A & L PINARD INC.	96,63 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C901154	GAUTHIER MANON	227,24 \$
C901155	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	517,62 \$
C901156	GAUDET LYNDA	Annulé 0,00 \$
C901157	QUÉBEC EN FORME	190,50 \$
C901158	BARRETTE JONATHAN	987,50 \$
C901159	PNEUS TÉMISCAMINGUE	907,51 \$
C901160	LES PRODUCTIONS DANS LA VRAIE VIE	85,55 \$
C901161	HUBERT UBALD	8 256,00 \$
C901162	GAUDET SANDRA	10 000,00 \$
C901163	RIVEST FRANÇOISE	114,00 \$
C901164	RIVEST FRANCOISE	322,00 \$
C901165	PELCHAT AUDREY	254,00 \$
C901166	BOURQUE MIREILLE	1 558,48 \$
C901167	MUNICIPALITÉ DE LAFORCE	720,28 \$
C901168	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	836,80 \$
C901169	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	2 993,01 \$
C901170	MUNICIPALITÉ DE ST-BRUNO-DE-GUIGUES	1 231,75 \$
C901171	MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	735,00 \$
C901172	VILLE DE BELLETERRE	2 640,78 \$
C901173	VILLE DE VILLE-MARIE	5 480,00 \$
C901174	MRC D'ABITIBI-OUEST	4 204,60 \$
C901175	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	79,00 \$
C901176	GROUPE CCL	278,80 \$
C901177	ROULEC INC	2 319,75 \$
C901178	BELL MOBILITÉ	109,80 \$
C901179	PITNEY WORKS	223,38 \$
C901180	GIRONNE LYNE	143,00 \$
C901181	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	483,64 \$
C901182	GAUDET LYNDA	2 602,97 \$
C901183	G.I.R.A.T.	10 460,76 \$
C901184	BEAULÉ VÉRONIC	253,89 \$
C901185	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	470,32 \$
C901186	LA JOYEUSE BOUFFE	358,63 \$
C901187	L'HEUREUX ROSE-HÉLÈNE	10 000,00 \$
C901188	LEFEBVRE MARTHE	272,00 \$
C901189	LEFEBVRE MARTHE	568,00 \$
C901190	LEFEBVRE MARTHE	280,00 \$
C901191	LEFEBVRE SYLVIE	500,00 \$
C901192	CLERMONT DENIS	1 750,00 \$
C901193	MUNICIPALITÉ DE LAFORCE	19 100,00 \$
C901194	TÉLÉBEC LTÉE	685,84 \$
C901195	HYDRO-QUÉBEC	3 040,91 \$
C901196	LE REFLET	108,36 \$
C901197	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	1 993,37 \$
C901198	PITNEY WORKS PRÉPAYÉ	1 000,00 \$
C901199	GOODYEAR CANADA INC.	320,57 \$
C901200	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	14 902,31 \$
C901201	PÉTRIN RICHARD	123,28 \$
C901202	DOUCET JIMMY	201,74 \$
C901203	LEFEBVRE SYLVIE	256,79 \$
C901204	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DÉDUCTION)	18 508,50 \$
C901205	C.A.R.R.A.	34,30 \$
C901206	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉD)	6 316,79 \$
C901207	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉG)	2 042,65 \$
C901208	MINISTRE DES FINANCES	41,64 \$
C901209	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (PAL)	173,88 \$
C901210	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	1 399,28 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C901211	XEROX CANADA LTÉE	562,33 \$
C901212	PAPETERIE ALLAIN INC.	510,85 \$
C901213	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE – V.M.	171,00 \$
C901214	LES ATELIERS KAMI INC.	3 697,75 \$
C901215	LE REFLET	208,82 \$
C901216	J. DROLET ET FILS LTÉE	10,36 \$
C901217	PROGIGRAPH VAL-D'OR	5 643,75 \$
C901218	SMI INFORMATIQUE	1 127,34 \$
C901219	TEMLAC LTÉE	133,75 \$
C901220	TRANSPORT RICHARD LAMBERT ENR.	790,13 \$
C901221	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	60,20 \$
C901222	ÉQUIPEMENT NORKO INC.	132,32 \$
C901223	GARAGE MARC CÔTÉ	215,00 \$
C901224	LE REFLET I.D. GRAFIK	118,52 \$
C901225	GAUTHIER MANON	511,45 \$
C901226	BEAULÉ VÉRONIC	1 307,66 \$
C901227	LALONDE STÉPHANIE	1 004,60 \$
C901228	LYCKE AMBROISE	640,66 \$
C901229	RIVEST MARJOLAINE	99,75 \$
C901230	GRIDEQ	43,50 \$
C901231	CLERMONT DENIS	1 649,60 \$
C901232	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	1 192,50 \$
C901233	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	3 763,90 \$
C901234	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	969,87 \$
C901235	TÉLÉBEC LTÉE	2 478,25 \$
C901236	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	4 392,49 \$
C901237	VISA DESJARDINS	221,94 \$
C901238	LES ATELIERS KAMI INC.	33,86 \$
C901239	RADIO-TÉMISCAMINGUE	494,39 \$
C901240	ECTEC ENR.	2 880,00 \$
C901241	CONTACT	42,00 \$
C901242	J. DROLET ET FILS LTÉE	445,86 \$
C901243	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE	33,86 \$
C901244	GMB CONSULTANT	4 558,00 \$
C901245	CHEZ EUGÈNE	382,28 \$
C901246	IMPRIMACTION	914,28 \$
C901247	RADIO-COM JBM INC.	222,37 \$
C901248	WAROLIN ARNAUD	332,40 \$
C901249	DÉPANNEUR BÉCO	2 886,14 \$
C901250	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	224,33 \$
C901251	DÉPANNEUR ULTRAMAR	641,72 \$
C901252	T.S.C. INC.	203,12 \$
C901253	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	770,42 \$
C901254	SERVICE AUTO JOLAM INC.	794,00 \$
C901255	GARAGE W. LACASSE INC.	2 312,55 \$
C901256	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	3 481,97 \$
C901257	GARAGE MICHEL GRENIER	1 365,65 \$
C901258	PÉTRIN RICHARD	206,38 \$
C901259	GARAGE RACHEL ROY	150,00 \$
C901260	VITRERIE TÉMISCAMINGUE INC.	40,00 \$
C901261	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	2 359,78 \$
C901262	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	772,45 \$
C901263	CFER LA RENAISSANCE	50,79 \$
C901264	CENTRE DU CAMION MABO	222,05 \$
C901265	PEINTURES RÉCUPÉRÉES	116,62 \$
C901266	PNEUS TÉMISCAMINGUE	206,28 \$
C901267	LA JOYEUSE BOUFFE	153,52 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C901268	COMPAGNIE VENT DE FOLIE	299,00 \$
C901269	GARAGE FERNAND SABATER	54,18 \$
C901270	PAIEMENT RICHARD	118,00 \$
C901271	TRUDEL GENEVIÈVE	214,46 \$
C901272	MOREAU RAYMOND	130,24 \$
C901273	MANSEAU CHARLYSE	91,44 \$
C901274	PITRE OLIVIER	404,80 \$
C901275	PROVOST MARIBELLE	212,80 \$
C901276	GAUTHIER NORMAND	25,00 \$
C901277	TIMISKAMING FIRST NATION	250,00 \$
C901278	VITRIER MOBILE	95,94 \$
C901279	DORVAL JEAN-MARIE	37,30 \$
C901280	CHEMIN FER CANADIEN PACIFIQUE	25,54 \$
C901281	MORIN DAVID	2 230,19 \$
C901282	JACOB ROBERT	Annulé 0,00 \$
C901283	SCRIVE CÉCILE	10 000,00 \$
C901284	PÉPIN HENRI	737,00 \$
C901285	PÉPIN HENRI	387,00 \$
C901286	DUFAULT DANIEL	121,44 \$
C901287	LACHANCE JOCELYNE	221,16 \$
C901288	TRUDEL SYLVAIN	19,57 \$
C901289	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	414,00 \$
C901290	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	50,00 \$
C901291	MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	336,30 \$
C901292	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	25 000,00 \$
C901293	VILLE DE TÉMISCAMING	91,08 \$
C901294	GROUPE CCL	444,90 \$
C901295	BELL MOBILITÉ	106,17 \$
C901296	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE	111,75 \$
C901297	BERGERON ÉLECTRONIQUE, LA SOURCE	11,40 \$
C901298	GROUPE CONSEILS AGRICOLES DU TÉMIS.	638,09 \$
C901299	VILLE DE ROUYN-NORANDA	7 568,95 \$
C901300	DANIEL DÉRY & ASSOCIÉS INC.	1 152,54 \$
C901301	ACAD 2000	100,18 \$
C901302	ROCHON LILIANE	74,92 \$
C901303	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	88,00 \$
C901304	GAUTHIER MANON	114,40 \$
C901305	BEAULÉ VÉRONIC	133,04 \$
C901306	LYCKE AMBROISE	134,40 \$
C901307	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	695,78 \$
C901308	LEWIS MOTOR SALES (NORTH BAY) INC.	1 276,28 \$
C901309	MRC PIERRE-DE-SAUREL	74,88 \$
C901310	RÉSIDENCE LUCIEN GAUDET	206,27 \$
C901311	GAGNON GAÉTAN	12 971,00 \$
C901312	COMITÉ D'ACCUEIL RELAIS FLAMME OLYMP.	250,00 \$
C901313	POUR TOUS LES BOUTS DE CHOU	437,92 \$
C901314	C.A.F.A.	100,00 \$
C901315	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DÉDUCTION)	25 300,04 \$
C901316	C.A.R.R.A.	34,30 \$
C901317	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉD)	9 480,58 \$
C901318	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉG)	2 644,91 \$
C901319	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (PAL)	115,92 \$
C901320	VILLE DE BELLETERRE	15 000,00 \$
C901321	VILLE DE TÉMISCAMING	25 000,00 \$
C901322	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	54,56 \$
C901323	TÉLÉBEC LTÉE	915,12 \$
C901324	XEROX CANADA LTÉE	3 164,65 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C901325	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE – V.M.	183,00 \$
C901326	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	57,09 \$
C901327	HYDRO-QUÉBEC	2 489,38 \$
C901328	TRANSPORT JOLATEM	950,96 \$
C901329	LE REFLET	273,16 \$
C901330	RADIO-TÉMISCAMINGUE	152,38 \$
C901331	ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMIS.	1 500,00 \$
C901332	ECTEC ENR.	1 431,00 \$
C901333	S.A.E.P.L.T.	22 500,00 \$
C901334	J. DROLET ET FILS LTÉE	1 287,32 \$
C901335	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI	5 000,00 \$
C901336	FORESTERIE LAC B INC.	5 000,00 \$
C901337	CORPORATION DE DÉVEL. DE GABOURY	12 325,18 \$
C901338	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	883,00 \$
C901339	ZEC MAGANASIPI	19 000,00 \$
C901340	WAROLIN ARNAUD	2 300,03 \$
C901341	TEMLAC LTÉE	1 194,13 \$
C901342	DÉPANNEUR BÉCO	2 692,89 \$
C901343	TRANSPORT RICHARD LAMBERT ENR.	790,13 \$
C901344	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	288,69 \$
C901345	ÉQUIPEMENT NORKO INC.	497,06 \$
C901346	LE REFLET I.D. GRAFIK	2 370,38 \$
C901347	A & L PINARD INC.	1 731,74 \$
C901348	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	1 534,44 \$
C901349	GARAGE LACASSE & FRÈRES S.E.N.C.	54,34 \$
C901350	GROUPEMENTS	38,40 \$
C901351	JACOB ROBERT	10 000,00 \$
C901352	PRODUITS INDUSTRIELS FRASER INC.	767,56 \$
C901353	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	1 092,50 \$
C901354	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	1 399,28 \$
C901355	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	517,30 \$
C901356	TÉLÉBEC LTÉE	79,72 \$
C901357	LE REFLET	82,36 \$
C901358	RADIO-TÉMISCAMINGUE	338,62 \$
C901359	GOODYEAR CANADA INC.	3 178,33 \$
C901360	RADIO-COM JBM INC.	5 252,07 \$
C901361	REICHENBACH STEVEN	153,28 \$
C901362	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	609,94 \$
C901363	SANQUIP INC.	589,12 \$
C901364	DÉPANNEUR ULTRAMAR	578,55 \$
C901365	T.S.C. INC.	150,02 \$
C901366	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	258,53 \$
C901367	SERVICE AUTO JOLAM INC.	814,00 \$
C901368	MAGASIN GÉNÉRAL DE RÉMIGNY	135,01 \$
C901369	GARAGE W. LACASSE INC.	2 323,84 \$
C901370	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	1 336,59 \$
C901371	GARAGE MICHEL GRENIER	845,00 \$
C901372	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	17 807,77 \$
C901373	GARAGE MARC CÔTÉ	87,00 \$
C901374	DÉPANNEUR GAUTHIER ENR.	183,00 \$
C901375	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	399,64 \$
C901376	COMITÉ RÉCRÉATIF DE GUIGUES	368,00 \$
C901377	PEINTURES RÉCUPÉRÉES	142,00 \$
C901378	LYCKE AMBROISE	45,14 \$
C901379	LA COOP VAL-NORD	225,39 \$
C901380	ASKEW JEFFREY	552,84 \$
	TOTAL	1 058 129,68 \$

Nom	Titre	Salaire
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	14 254,57 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	11 682,81 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation	8 848,12 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	8 726,88 \$

Masse salariale des autres employés de la MRC	136 399,54 \$
---	---------------

Rémunération des maires	28 648,83 \$
-------------------------	--------------

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (article 961, CM).

Signé à Ville-Marie, ce 13 janvier 2010.

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

01-10-041A

Suivi des projets et autres dossiers (Information).

- Projet de Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles :

Les personnes intéressées peuvent soumettre leurs commentaires par écrit au sujet du projet de Politique avant le 23 février 2010.

- Demande d'appui de la MRC du Haut-Richelieu concernant le partage de l'usage d'antennes, d'équipements et du spectre analogique;
- Formation des agents de développement / directeurs généraux municipaux (Politique familiale, recherche de financement et de promoteur, gestion site Web, communications, etc.);
- Gala Jeunesse 2010 (28 mai 2010 à Lorrainville – Les municipalités sont invitées à contribuer financièrement);
- Formation des élus/élues municipaux les 23 et 24 janvier 2010 à Laverlochère;
- Invitation à adhérer à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au coût de 1 931,40 \$, non prévu au budget 2010;

- Campagne de financement de la Fondation Philippe Chabot – aide aux personnes âgées vivant en centres d’hébergement au Témiscamingue :

Le souper-bénéfice fait relâche cette année, mais la Fondation maintient sa campagne de financement.

N. B. : L’an dernier, la MRCT a contribué pour 160 \$ au souper-bénéfice (achat de billets). Cette année, cette demande est laissée à la discrétion des municipalités locales.

- Prochain CA : 10 février 2010;
- Demande aux municipalités locales d’adopter le projet de schéma de couverture de risques incendie de la MRCT afin qu’il soit approuvé par le ministère de la Sécurité publique.

01-10-042A

Levée de l’assemblée.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que l’assemblée soit levée.

Il est 21 h 00.

(Original signé)

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu’il n’a pas été adopté par le comité administratif lors d’une séance subséquente.

